

PRESTATIONS ET ACTIONS 2022

HAUTS-DE-FRANCE

● VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE-ADOPTION

175 € par enfant

Date limite : 4 mois après la naissance ou la date de reprise à l'issue du congé de maternité ou d'adoption

CESU - GARDE D'ENFANTS* (Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant. Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans		4-6 ans	
	0-3 ans	4-6 ans	0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 680	600 €	300 €	De 880,01 à 1030	300 € 150 €
De 680,01 à 780	500 €	250 €	De 1030,01 à 1270	200 € 100 €
De 780,01 à 880	400 €	200 €	Supérieur à 1270**	200 € 100 €

Date limite : 30 novembre 2022

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 19 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 480	220 €	De 780,01 à 880	160 €
De 480,01 à 580	210 €	De 880,01 à 1030	130 €
De 580,01 à 680	200 €	De 1030,01 à 1270	110 €
De 680,01 à 780	180 €	Supérieur à 1270**	80 €

Date limite : 31 janvier 2023

ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Année scolaire 2021/2022
- Du Primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1270 maximum, et selon le niveau de scolarité

Date limite : 31 juillet 2022

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà de 1270**

Date limite : 30 septembre 2022

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*

20 € par jour donnant lieu au paiement de l'AJPP

Pas de date limite d'envoi

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*

20 € par jour d'absence

Date limite : 4 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale

DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

750 €

Date limite : 4 mois après le décès

AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour raison de maladie selon l'indice :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

Demande établie par l'établissement

AIDES EXCEPTIONNELLES

- Aides remboursables ou non remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant. (aides remboursables : 8 000 € maximum par foyer)

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 : du lundi au vendredi de 9h à 19h.

NOËL DES ENFANTS* (Enfant de 1 à 12 ans)

Chèque cadeau CADHOC par enfant, adressé à votre domicile

Date limite : avoir votre dossier C.G.O.S 2022 validé (au plus tard le 16 septembre 2022) et être en activité dans l'établissement au 30 septembre 2022.

● RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	Demande établie par l'établissement	

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le [cgos.info](https://www.cgos.info)

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 18 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais acquittés : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 480	150 €	De 780,01 à 880	110 €
De 480,01 à 580	140 €	De 880,01 à 1030	90 €
De 580,01 à 680	130 €	De 1030,01 à 1270	70 €
De 680,01 à 780	120 €	Supérieur à 1270**	30 €

Date limite : 31 janvier 2023

VACANCES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- Séjour encadré par un éducateur spécialisé
- Taux d'incapacité à partir de 50 %
- Quel que soit l'âge de l'enfant

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 680	1000 €	De 680,01 à 1030	900 €	Supérieur à 1030**	800 €
-------------	--------	------------------	-------	--------------------	-------

Date limite : 31 janvier 2023

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 580	45 % dans la limite de 140 €
De 580,01 à 780	32 % dans la limite de 130 €
De 780,01 à 1030	23 % dans la limite de 120 €
Supérieur à 1030**	16 % dans la limite de 100 €

Date limite : 31 octobre 2022

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- Coups de cœur de votre région
- Prix mini
- Prix réduit
- Libre Évasion avec ou sans participation

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du cgos.info

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

Une seule prestation versée par année

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 480	70 €	De 680,01 à 880	50 €	Supérieur à 1270**	30 €
De 480,01 à 680	60 €	De 880,01 à 1270	40 €		

Date limite : 30 novembre 2022

CHÈQUES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : paiement par CB
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Une seule commande par an de 150 € (78,09 € à régler, frais de recommandés compris)

Date limite : 23 décembre 2022

BILLETTERIE

Plusieurs tarifs proposés :

- Prix avec participation
- Prix négociés
- Prix CSE

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du cgos.info ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES CONSO ET SERVICES+

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du cgos.info

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du cgos.info

crh.cgos.info Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le cgos.info

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S